

015 de mars 1948.

CHRONIQUE DE ROUTE.

Ag. Terr. Nijaz R.

date: é t a p e s .	motif des déplacements.	M.I.:	transport:	sal:	total.
3.3. Ruhengeri-ivuruga	insp. trav. rout. avec A.T.	auto	-	-	-
Ruhengeri.					
3.3. Ruhengeri-Sakoro	insp. trav. routier.	car.	41	2	82,-
0.3 Sakoro	" " "				
Sakoro-uhasa-Sakoro	" " "	pié	-	-	-
1.3. Sakoro-ivuruga.	" " "	cr	41	2	82,-
2.3 Ivuruga-uhinga-iv.	" " "	hamac	8	1	8,-
3.3 Ivuruga	" " "				
4.3 Dimanche.					
5.3 Ivuruga-urambi	piquetage élarg. tournante				
	route. Suh-fig. répar. portes				
	et renèt. diap. urambi	car.	41	2	82,-
6.3 urambi	rep. dispensaire urambi				
urambi-unyacina	visite c. f. é. l. é. r. s. t. u. z. i. n. z. i	car	22	2,5	55,-
7.3 unyacina	répar. gîte unyacina				
8.3 unyacina	" " "				
9.3 unyacina	" " "				
0.3 unyacina-frontière	placement poteaux indic.	hamac	8	1	8,-
unyacina	Piquet. élarg. route.				
1.3 Dimanche.					
2.3 unyacina-Nemba	piquet. élarg. route	car	22	2	44,-
Nemba-Remera	Contr. s/ch. banikin-tam.	cr	22	5	110,-
3.3 Remera-uhengeri.	et ubungu.				
	visite c. f. é. l. é. r. s. t. u. z. i. n. z. i.	cr	22	2,5	55,-
	tam.				
					526,-

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de

526,00 francs.

Ruhengeri le 31.3.48

5 jours déplacement en caravane.

1 jour déplacement en auto.

6 jours.

Justification des porteurs:

(Du 9.3.48 au 16.3.48 accompagné de femme et enfant. Ils sont retournés au poste le 16.3.48 à cause de maladie)

		fem. e.	enfant.	
chef et personnel	2	2	1	
compagnon	8	2	1	
travailleur	1	1		
hamac	8	8	4	
coy	2			
clerc	1			
	22	11	6	= 41 port.

Vu et approuvé par le 1^{er} adjoint au chef de déplacements.

Administrateur Territorial.

Justifié. Préposé
che. 104 du 31/3/48
Le camp. Benit Joubert

[Signature]